

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Cinq du Mois de Juin
DEPARTEMENT du CANTAL			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 17 mai 2024			Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Eric TUPHE, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHAR-FAYON, Roland VIDAL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Magali CRAUSER, Pierrick ROCHE, Laurent SAIGNIE, Dimitri OCTAVIE.
Date d'affichage : 17 mai 2024			Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Béatrice THOMAS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Félix ROCHE, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND
Vote : Pour : 22			Absent : Alain BARRES
Contre : 0			
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET CAMPING 2024

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires, 50.00 € sur le chapitre 65 pour le paiement de reliquat de TVA.

Monsieur le Maire propose de prendre les crédits sur le chapitre 011, compte 6262, Frais de télécommunication.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de réception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_041_2024-BF

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°1	
SECTION FONCTIONNEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 011	- 50,00 €
6262 - Frais de télécommunication	
TOTAL	-50,00 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
CHAPITRE 65	50,00 €
65888 - Autres charges diverses	
TOTAL	50,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_041_2024-BF

A G E D I